



**CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE**  
**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 6 NOVEMBRE 2020 À 08 H30**

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 30/10/20

Conseillers en  
exercice :

**84**

Conseillers  
présents :

**64**

Conseillers  
représentés :

**16**

Total votants :

**80**

**[RÉSEAU 2025] - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

**DÉLIBÉRATION N°DEL20201106\_105**

Commission principale : 4 Mobilités

Rapporteur : François RAGE.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 6 novembre 2020 à 08 H30 en visioconférence.

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Richard BERT, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Anne-Marie PICARD pouvoir à Jean PICHON  
Sylvain CASILDAS pouvoir à Sylvie DOMERGUE  
Laurent GANET pouvoir à Laurent BRUNMUROL  
François CARMIER pouvoir à René DARTEYRE  
Eric GRENET pouvoir à Chantal LELIÈVRE  
Blandine GALLIOT pouvoir à Philippe MAITRIAS  
Roger FLOQUET pouvoir à Christine MANDON  
Christine PEROL BEYSSI pouvoir à Florent GUITTON  
Sondès EL HAFIDHI pouvoir à Marion CANALES  
Nathalie CARDONA pouvoir à Christophe BERTUCAT  
Sylvie VIEIRA DI NALLO pouvoir à Serge PICHOT  
Fabienne VOUTE pouvoir à Henri GISSELBRECHT  
Estelle BRUANT pouvoir à Nicolas BONNET  
Claire BRIEU pouvoir à Anne-Laure STANISLAS  
Marie DAVID pouvoir à Chantal LAVAL  
Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Marianne MAXIMI

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Marcel ALEDO, Aline FAYE, Dominique ADENOT, Jean-Paul CUZIN

## [RÉSEAU 2025] - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

### Cadre réglementaire de la concertation

En application de l'article L103-2 du code de l'Urbanisme, « les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement » doivent faire l'objet d'une concertation « associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

L'article L103-4 Code de l'Urbanisme prévoit que les « modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet [Réseau 2025], les modalités de la concertation obligatoire au titre de l'article L103-2 du code de l'Urbanisme respecteront les dispositions prévues dans le Code de l'Environnement, articles L121-16, L121-16-1 et suivants .

### Situation et contexte de l'opération

Le projet [ Réseau 2025 ] porté par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC est un projet de mobilité qui va profondément modifier les habitudes de déplacement et l'espace urbain de la Métropole, comme l'a fait le tramway en son temps pour la ville de Clermont-Ferrand.

Réorganiser, renforcer et optimiser le réseau est un projet hautement « symbolique », ambitieux et structurant pour la Métropole.

Les effets attendus sont ainsi multiples sur les déplacements, l'urbanisme, l'habitat, l'activité économique, l'environnement, la biodiversité, donc la vie quotidienne des habitants.

C'est la raison pour laquelle ce projet au-delà de ses 3 composantes principales de mobilité (la restructuration du réseau, la création de deux lignes de bus à haut niveau de service et le développement des voies cyclables) porte une véritable inspiration pour la Métropole : une transition écologique et sociale.

Avec ce projet, la Métropole deviendra plus grande, plus unie et plus solidaire. Les lignes de bus redessinées, issues de la restructuration du réseau, seront connectées en plusieurs points aux trois lignes fortes A, B et C et par la suite à la ligne D. Elles construiront de nouvelles possibilités de correspondance pour faciliter l'accès de tous aux équipements et aux services. Ce réseau de transport entièrement restructuré irriguera les territoires de la Métropole pour tenir l'objectif d'une ville en trente minutes : se rendre d'un point à l'autre de la Métropole et accéder aux activités et services du quotidien en 30 minutes.

Grâce à un maillage fin du territoire, un temps de parcours compétitif, des parkings relais localisés en entrée d'agglomération, et le déploiement du réseau vélo, le projet constituera une nouvelle alternative à la voiture (sur la Métropole, la voiture individuelle représente aujourd'hui 59% des déplacements, contre 8% pour les transports en commun et 2% pour les vélos), réduisant ainsi la pollution, et contribuera à créer une Métropole plus respectueuse de l'environnement et de la santé de ses habitants.

Le projet desservira les grands pôles d'activités et d'emplois, les équipements universitaires et scolaires, les centres hospitaliers et médicaux. Il rapprochera ainsi chacun de son lieu de travail et de ses lieux de vie et rendra plus agréables et plus rapides les trajets du quotidien. En augmentant les possibilités d'itinéraires, il facilitera pour tous l'accès à l'emploi, à la formation, à la culture, aux commerces et aux loisirs.

27 km de lignes de bus à haut niveau de service et de voies cyclables, 64 stations : le projet est ambitieux et réellement métropolitain. Entraînant avec lui la réorganisation de tout le réseau de transport, il ouvre de nouveaux horizons et offre de nombreuses opportunités.

Tout au long de ces tracés, l'espace urbain va se transformer, notamment autour d'une dizaine de lieux

d'échange et de vie qui ponctuent la ligne.

La construction du projet va s'accompagner de la recomposition de l'espace public, pour une coexistence harmonieuse des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun et des automobilistes.

Base de la restructuration du réseau métropolitain, les futures lignes à haut niveau de service desserviront les communes d'Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol et Royat.

### **Les modalités de la concertation préalable**

La volonté de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC est de mettre en œuvre une concertation transparente et sincère, en s'appuyant sur un dispositif d'information complet permettant à tous les publics de donner leur avis sur le projet, en fonction des conditions sanitaires.

#### *Dates de concertation*

La concertation aura lieu du lundi 11 janvier au mercredi 31 mars 2021.

#### *Dispositif d'information et d'expression*

Au plus tard quinze jours avant l'organisation de la concertation préalable :

- publication sur le site Internet de la Métropole et du SMTC d'un avis pour annoncer la durée de la concertation, ses modalités, l'adresse du site Internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation ;
- affichage de cet avis aux emplacements réservés à cet effet à l'hôtel de la Métropole, au siège du SMTC-AC et a minima dans les communes traversées par les lignes ;

Dossier de concertation qui comprend notamment :

- les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
- le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées.

Ce dossier est consultable, aux heures habituelles d'ouverture, au siège du SMTC-AC, à la Métropole et a minima dans les communes traversées par les lignes ;

- brochure synthétique et pédagogique présentant le projet, ses enjeux et ses caractéristiques ;
- dispositif digital (site Internet dédié au projet permettant l'information du public, plateforme participative, information via les réseaux sociaux des collectivités qui le souhaitent) ;
- cartes T pour adresser des questions ou des avis ;
- registres mis à disposition dans les mairies du ressort territorial qui le souhaitent ;
- exposition itinérante ;
- vidéo de présentation du projet diffusée sur le site internet du projet et dans les communes selon leurs possibilités de diffusion ;
- réunions publiques a minima dans chacune des 7 communes impactées par le projet ;
- réunions spécifiques (balades urbaines, ateliers, débats mobiles...).

Dans le contexte sanitaire actuel, les modalités opérationnelles de la concertation pourront être revues ou modifiées dans le strict respect du protocole sanitaire. Les rencontres avec le public pourront ainsi être organisées soit en présentiel, soit à distance.

Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil Métropolitain et au comité syndical du SMTC-AC.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver les modalités de la concertation préalable.

TOTAL VOTANTS :	80	=	64 Conseillers Présents	+	16 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	80	=	Pour : 80	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

**Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,**



*Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président  
François RAGE*